



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

01/08/2022

ÉQUIPES DE FRANCE - CONFLIT RUSSIE / UKRAINE

Les joueurs, joueuses et staffs des Équipes de France ne seront plus sélectionnables s'ils signent un contrat avec un club russe ou biélorusse, tant que le conflit est en cours.

Outre les sanctions et les mesures visant à limiter les partenariats et autres soutiens financiers provenant d'entités ayant des liens avec l'Etat russe et la Biélorussie, les fédérations internationales sportives, dont la FIBA, ont décidé de l'exclusion des équipes nationales, des clubs et des sportifs russes des compétitions internationales. La Fédération Française de BasketBall (FFBB) soutient l'ensemble de ces mesures.

Réuni le 28 juillet 2022, le Bureau Fédéral a décidé que les joueurs, joueuses et staffs qui signeraient un contrat avec un club russe ou bélarusse ne pourront plus être sélectionnés tant que les mesures d'exclusion de toutes les compétitions internationales seront en vigueur. Cette décision s'applique également aux joueurs, joueuses, membres du staff ayant déjà signé avec un club russe ou bélarusse.

A cet effet, l'ensemble des délégations sélectionnées en Équipe de France masculine et féminine seniors est invité à signer une attestation sur l'honneur pour participer aux rassemblements et compétitions internationales. Joueurs, joueuses et membres du staff devront signer cette attestation, indiquant qu'ils ne sont pas engagés et ne s'engageront pas avec un club russe ou bélarusse pendant la durée du conflit avec l'Ukraine.

Il est indiqué que si cet engagement n'était pas respecté, le joueur, la joueuse ou le membre du staff ne respecterait alors plus les critères de sélection pour les prochaines échéances internationales, incluant les Jeux Olympiques 2024.